

Focus sur le changement climatique et les droits humains

Juillet 2022

Cette fiche à destination des enseignant.e-s du primaire et du secondaire, mais également des élèves du 2e et 3e degré du secondaire en Belgique, vise à rassembler dans un document synthétique des informations relatives au changement climatique et son lien avec les droits humains et les droits de l'enfant.

D'autres fiches pédagogiques (fiches d'activités, fiches témoignages, fiches à voir à lire, fiches jeux) sur les droits humains et les droits de l'enfant accessibles sur www.amnesty.be/plateforme peuvent venir compléter utilement cette fiche.

Qu'est-ce que le changement climatique et quelles sont ses conséquences ?

La planète a toujours évolué au fil des ères géologiques, et cette évolution s'est accompagnée de fluctuations conséquentes des températures moyennes mondiales. Cependant, la **période de dérèglement climatique actuelle** est **plus rapide que les précédentes**. Il est clair que c'est **l'activité humaine qui a causé la plus grande partie du réchauffement observé au cours des 100 dernières années**, en libérant des gaz retenant la chaleur que l'on appelle **gaz à effet de serre**, afin d'alimenter nos vies modernes. Ces émissions de gaz à effet de serre ont atteint le niveau le plus élevé de ces 800 000 dernières années. Cette augmentation rapide pose problème car elle modifie le climat à une vitesse trop rapide pour que les organismes vivants puissent s'y adapter.

Zoom sur...

Les gaz à effet de serre sont des composants gazeux qui en retenant les rayons infrarouges du soleil contribuent à l'effet de serre à l'origine du changement climatique. Les principaux gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère sont : le dioxyde de carbone, le méthane, la vapeur d'eau, le protoxyde d'azote ou encore l'ozone. Si un certain volume de ces gaz est naturellement présent dans notre atmosphère, les activités humaines ont significativement augmenté leur présence et leur impact depuis la révolution industrielle. Nous libérons ces gaz par l'agriculture industrielle, les carburants fossiles (comme le pétrole ou le charbon), la déforestation ou encore l'artificialisation des sols.

Source : Greenpeace France, *Les gaz à effet de serre*, accessible en ligne.

Le changement climatique provoque non seulement une **hausse des températures**, mais également des **événements météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses**, une élévation du niveau des océans, des changements de la faune et de son habitat, ainsi que tout un éventail d'autres conséquences.

Les conséquences du changement climatique se font déjà ressentir, mais elles s'aggraveront. Le changement climatique a provoqué une hausse des températures de 1 °C environ par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle. **Chaque demi-degré (et même moins) de changement climatique compte.**

D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), principal organe international chargé d'évaluer le changement climatique, nous devons faire en sorte de ne pas atteindre, ou au moins ne pas dépasser, un réchauffement des températures de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, afin d'éviter un changement climatique catastrophique. Les émissions de gaz à effet de serre doivent donc être réduites de moitié par rapport aux niveaux de 2010 pour éviter d'atteindre une hausse des températures de 1,5°C.

D'après le GIEC, oeuvrer à limiter la hausse de la température moyenne mondiale à 1,5°C permettrait notamment de :

- réduire le nombre de personnes exposées à la fois à des risques liés au climat et à la pauvreté de plusieurs centaines de millions à l'horizon 2050 ;
- de protéger 10 millions de personnes exposées aux risques liés à la montée du niveau des mers ;
- et de réduire de 50 % la proportion de la population exposée aux risques de pénurie d'eau liée aux changements climatiques (soit une personne sur 25).

Il est important de garder en tête qu'aucune liste des conséquences du changement climatique n'est exhaustive. Il est très probable que les vagues de chaleur deviennent plus fréquentes et plus longues et que les épisodes de précipitations extrêmes deviennent plus intenses et fréquents dans de nombreuses régions. Les océans continueront de se réchauffer et s'acidifier et le niveau mondial des eaux continuera de monter. Tous ces éléments auront, et commencent déjà à avoir, des **conséquences dévastatrices sur les vies humaines et nos droits humains les plus fondamentaux.**

Le changement climatique a donc deux types de conséquences : des **conséquences directes** (sur le climat, la biodiversité, les écosystèmes, les phénomènes naturels comme la fonte des glaces, la montée des eaux, la sécheresse accrue, l'augmentation des incendies, etc.) et des **conséquences indirectes** (sur les conditions de vie et les droits des personnes, c'est-à-dire sur les droits humains, comme des problèmes de famine, de malnutrition, de destruction de logements, de migration forcée, de manque d'accès à l'eau potable, de santé, de décès, de conflits violents, etc.).

Pourquoi le changement climatique est-il une affaire de droits humains ?

Référence : Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), Convention internationale des droits de l'enfant (1989) et autres traités relatifs aux droits humains

Les droits humains sont étroitement liés au changement climatique en raison des effets dévastateurs de ce dernier non seulement sur l'environnement, mais également sur notre propre bien-être. En plus de menacer notre existence, le changement climatique affecte nos droits à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau, au logement et aux moyens de subsistance.

Voici certaines manières dont le changement climatique affecte, et continuera d'affecter, nos droits humains :

Droit à la vie : *Tout individu a droit à la vie et à la sûreté de sa personne.* Mais le changement climatique menace la sécurité de milliards de personnes sur cette planète. Les événements climatiques extrêmes, comme les tempêtes, les inondations et les feux de forêt, en sont l'exemple le plus frappant. Par exemple, le typhon Yolanda a fait près de 10 000 morts en 2013 aux Philippines ou encore la vague de chaleur qui a frappé l'Europe en 2003 et a fait 35 000 victimes. Cependant, le changement climatique menace des vies de nombreuses autres manières moins visibles. Selon, les prévisions de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le changement climatique devrait faire 250 000 morts par an entre 2030 et 2050 à cause du paludisme, de la malnutrition, de la diarrhée et du stress thermique.

Zoom sur...

Marinel Sumook Ubaldo qui n'avait que 16 ans lorsqu'elle a été confrontée aux effets dévastateurs du changement climatique. Le 13 novembre 2013, Marinel a survécu au typhon Yolanda, l'un des plus meurtriers jamais enregistrés aux Philippines. Son village, sur l'île de Samar, a été détruit. Plusieurs milliers de personnes sont mortes et des millions ont vu leur logement détruit. Marinel, sa famille et des milliers d'autres personnes se sont retrouvées dans des conditions de vie insalubres dans lesquelles il leur est difficile de gagner leur vie. Ils ont besoin de nourriture, d'eau, d'un logement, d'électricité et de sanitaires. Mais, le gouvernement philippin n'a pas pris de mesures suffisantes et les a abandonnés dans ces conditions de vie difficiles. Marinel a alors compris qu'elle devait trouver un autre moyen de se protéger et de protéger les habitants de son village et des environs face aux effets du changement climatique. Elle est ainsi devenue une jeune militante de renom déterminée à faire en sorte que les gouvernements des Philippines et du monde prennent des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences. Amnesty International la soutient dans son combat.

Droit à la santé : *Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint.* Mais d'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le changement climatique aura pour principales conséquences sur la santé : des risques accrus de blessure, de maladie et de mort en raison des vagues de chaleur et des feux de forêt ; des risques croissants de dénutrition en raison de la diminution de la production

alimentaire dans les régions pauvres ; et des risques grandissants de maladies transmises par l'alimentation et l'eau et de maladies vectorielles, autrement dit de maladies infectieuses par la transmission. Les catastrophes naturelles, que le changement climatique aggrave, exposeront les plus vulnérables, comme les enfants, à des événements traumatiques suscitant alors des syndromes tels que le syndrome de stress post-traumatique. Ainsi, il est indispensable de faire face immédiatement aux conséquences du changement climatique pour la santé, car si le réchauffement n'est pas réduit, il représentera une menace pour les systèmes de santé et les objectifs sanitaires mondiaux.

Droit au logement : *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant, y compris un logement convenable.* Cependant, le changement climatique menace le droit au logement d'une multitude de manières. Les phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations et les feux de forêt détruisent déjà des logements et provoquent des déplacements de personnes. La sécheresse, l'érosion et les inondations peuvent également modifier l'environnement avec le temps, et la montée du niveau des océans menace le logement de millions de personnes vivant dans des lieux de faible altitude dans le monde.

Droit à l'eau et à l'assainissement : *Toute personne a droit à l'eau pour son usage personnel et domestique et à l'assainissement permettant de rester en bonne santé.* Pourtant, plusieurs facteurs tels que la fonte des neiges et des glaces, la diminution des précipitations, la hausse des températures et la montée du niveau des océans démontrent que le changement climatique affecte, et continuera d'affecter, les ressources d'eau, tant en termes de quantité que de qualité. Déjà, plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à de l'eau potable, et le changement climatique aggravera la situation. Les phénomènes météorologiques extrêmes comme les ouragans et les inondations ont des conséquences pour les infrastructures d'eau et d'assainissement, et laissent derrière eux de l'eau contaminée, contribuant ainsi à la propagation de maladies transmises par l'eau. Les systèmes de traitement des eaux usées, particulièrement en milieu urbain, seront également affectés.

Finalement, les conséquences du changement climatique planétaire risquent d'ébranler, dans son ensemble, **la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux**. Les droits étant interdépendants et interreliés, l'ensemble des droits va donc être impacté ! Comme le droit à l'éducation, le droit au travail, le droit de participer à la vie politique, etc.

Quelques chiffres...

- **250 000** morts supplémentaires attendues en raison du changement climatique et de ses effets entre 2030 et 2050
- **20 %** d'augmentation potentielle des cas de famine et de malnutrition dans le monde d'ici 2050.
- **26,4 millions** de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, chaque année, en raison de catastrophes naturelles depuis 2008.

- En cas de hausse de la température mondiale moyenne de plus de 2°C :
 - **1 milliard** de personnes subiront les effets d'une réduction drastique des ressources en eau ;
 - **23 %** de la population d'Afrique subsaharienne centrale et **62 %** de la population d'Asie du Sud auront davantage de risques de mourir prématurément et d'être en mauvaise santé.
- Entre 2010 et 2020, le nombre de morts causées par les inondations, les sécheresses et les tempêtes a été **15 fois plus élevé** dans les régions hautement vulnérables que dans les régions présentant une faible vulnérabilité au changement climatique.

Sources : Organisation mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Quelles sont les personnes / populations les plus touchées par la crise climatique ?

Le changement climatique nous nuit à toutes et à tous et continuera de nous nuire si les gouvernements n'agissent pas. Cependant, les conséquences du changement climatique seront selon toute probabilité plus prononcées pour certains groupes de la population, par exemple les populations dont les moyens de subsistance dépendent de l'agriculture et des activités côtières, et les personnes qui sont déjà vulnérables, désavantagées et victimes de discrimination. Ainsi, le changement climatique exacerbe, et va de plus en plus exacerber, les inégalités entre les populations.

Entre les zones géographiques, les pays développés et les pays en développement. En effet, les personnes vivant dans des petits États insulaires de faible altitude et dans les pays moins développés seront, et sont déjà, parmi les plus affectés. La population des Îles Marshall vit déjà régulièrement des épisodes d'inondations et de tempêtes catastrophiques qui détruisent logements et moyens de subsistance, affectant ainsi les droits humains des habitants. Les récentes vagues de chaleur ont fait de nombreuses victimes, et principalement dans les pays en développement. En 2018, au Pakistan, plus de 60 personnes, principalement des personnes qui travaillaient déjà dans des conditions de chaleur intense, sont mortes lorsque la température a atteint 44 °C. En Somalie, les Nations unies estiment que 1,7 million de personnes manquent de nourriture du fait de la sécheresse qui est particulièrement forte en 2019 (et de la guerre).

Entre différents groupes ethniques et classes sociales. En raison de notre origine ethnique et/ou notre classe sociale, nous sommes confrontés différemment aux changements climatiques. Ainsi, les populations les plus pauvres (et donc venant souvent de minorités ethniques) vont être les plus touchées, car elles sont plus susceptibles de vivre proche d'endroits sujets au changement climatique. En Amérique du Nord, ce sont principalement les personnes de couleur appartenant aux populations les plus pauvres qui sont obligées de respirer un air toxique, car

elles sont plus susceptibles de vivre près de centrales électriques ou de raffineries produisant une forte pollution liée aux carburants fossiles. Ces personnes présentent de plus hauts taux de maladies respiratoires et de cancers et les personnes d'origine afro-américaine sont trois fois plus susceptibles de mourir de la pollution de l'air que la population américaine moyenne.

Entre les populations. Les populations autochtones sont parmi les populations les plus touchées par le changement climatique. Ces personnes vivent souvent sur des terres marginales et dans des écosystèmes particulièrement sensibles aux modifications de l'environnement. Elles sont très proches de la nature et de leurs terres ancestrales sur lesquelles reposent leurs moyens de subsistance et leur identité culturelle.

Zoom sur...

Patricia Gualinga, militante des peuples indigènes de l'Équateur et du droit à l'environnement. Patricia est une dirigeante indigène des Kichwas de la communauté sarayaku, elle est membre du collectif des Femmes amazoniennes, composé de dizaines de femmes équatoriennes qui défendent l'environnement amazonien et les droits des peuples indigènes.

Depuis plusieurs années, elle est attaquée et menacée en raison de ses activités pacifiques de militante des droits humains et notamment du droit à l'environnement et des droits des peuples indigènes. Elle a notamment été attaquée après avoir mené une campagne contre des projets d'extraction pétrolière qui menacent les droits humains des membres de sa communauté indigène, l'environnement et le climat.

Malgré les menaces et attaques qu'elle subit, Patricia Gualinga assure qu'elle n'abandonnera jamais la lutte. Amnesty International la soutient dans son combat et fait pression sur les autorités pour qu'elle soit protégée et que justice soit rendue concernant les attaques et menaces dont elle a été victime.

Entre les genres. Les femmes et les filles sont touchées de manière plus disproportionnée par le changement climatique, car elles sont plus susceptibles d'être marginalisées et désavantagées dans de nombreux pays. Cela signifie qu'elles sont plus exposées aux conséquences des phénomènes climatiques, puisqu'elles sont moins en mesure de s'en protéger et auront plus de difficultés à s'en remettre. Selon les pays et les régions du monde, les personnes LGBTI+ (lesbiennes, gay, bisexuelles, trans, intersexes) qui sont marginalisées peuvent également être plus touchées que d'autres par le changement climatique et ses effets. Par exemple, de nombreux jeunes membres de la communauté LGBTI+ sont victimes du sans-abrisme en raison de la stigmatisation de leur orientation sexuelle ou de leur genre et le sans-abrisme rend cette communauté plus vulnérable aux impacts du changement climatique.

Entre les générations. Les enfants sont et seront les plus touchés par les atteintes à l'environnement. Les enfants font partie des populations les plus vulnérables face au changement climatique, en raison de leurs besoins métaboliques, physiologiques et développementaux spécifiques par rapport aux adultes. C'est pourquoi les futures générations subiront les effets de plus en plus graves du changement climatique si les gouvernements ne prennent pas des mesures immédiates. Au sein même des 0-18 ans, âges recouverts par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), des inégalités se creusent. En effet, des

enfants vont être plus touchés par les atteintes à l'environnement que d'autres. Par exemple, les filles seront touchées de manière plus disproportionnée par le changement climatique et les enfants qui vivent dans des pays fortement touchés par le changement climatique (dû à de fortes sécheresses, aux typhons, etc.). Ces enfants sont donc contraints à des déplacements forcés qui affectent leurs besoins et donc leurs droits fondamentaux (comme le droit à l'eau et à l'alimentation, le droit à l'assainissement, le droit à un logement convenable, le droit à l'éducation et au développement). Les personnes les plus âgées sont également plus vulnérables que d'autres aux effets du changement climatique.

Ce constat met bien en évidence les inégalités dans le monde et le changement climatique qui exacerbe et va exacerber les inégalités entre les populations.

Zoom sur...

Les droits de l'enfant inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) :

La CIDE est un document ambitieux, adopté le 20 novembre 1989, qui définit les obligations des États qui l'ont ratifié à l'égard des enfants, depuis leur naissance jusqu'à leur majorité. Quatre grands principes-clés sont essentiels à la mise en oeuvre de ce texte, on les appelle les principes généraux de la CIDE : la non-discrimination ; l'intérêt supérieur de l'enfant ; le droit à la vie, à la survie et au développement ; et finalement la prise en compte et le respect de l'opinion de l'enfant. Ces principes doivent être respectés lors de l'application de tout article de la Convention. Ils doivent même en guider la mise en oeuvre. Aujourd'hui, outil international relatif aux droits humains le plus largement ratifié, la CIDE est le reflet d'un incroyable consensus au niveau intergouvernemental. Elle représente les droits humains de l'enfant tels qu'admis globalement aujourd'hui. Il s'agit d'un pas crucial en avant et d'une base commune pour l'action. Pour revenir au changement climatique, les droits de l'enfant sont donc bien sûr également affectés, comme le droit de chaque enfant à la vie, à la survie et au développement (article 6), le droit de chaque enfant de jouir du meilleur état de santé possible et d'un environnement sain (article 24), voire même le droit de chaque enfant de ne pas subir de discrimination (article 2) car des enfants vont être plus touchés et vulnérables par les effets du changement climatique que d'autres. D'autres articles de la Convention peuvent également être mentionnés, les droits humains et les droits de l'enfant étant interreliés et interdépendants, tous les droits se voient donc affectés.

À qui revient la responsabilité de la lutte contre le changement climatique ?

Parce que ces inégalités sont inacceptables et qu'aujourd'hui les droits humains sont gravement menacés par le changement climatique, il faut agir ! Les États et les entreprises sont les premiers responsables dans la lutte contre le changement climatique et il est important de le leur rappeler et de les interpeller pour que des mesures efficaces et adaptées soient prises de manière urgente.

Les États ont l'obligation de limiter les effets néfastes du changement climatique en prenant des mesures aussi ambitieuses que possible pour empêcher et réduire les émissions de gaz à

effet de serre dans le délai le plus court possible. Bien que les pays riches doivent mener le mouvement, tant à l'échelle nationale que par la coopération internationale, tous les pays doivent déployer tous les moyens à leur disposition pour réduire les émissions.

Les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour aider toutes les personnes se trouvant dans leur zone de compétence à s'adapter aux effets inévitables du changement climatique, ce qui limitera ses conséquences sur leurs droits humains. Ils doivent le faire même s'ils ne sont pas responsables de ces effets, car les États ont l'obligation de protéger les personnes contre les dommages causés par des tiers.

Les États doivent prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique de la manière la plus rapide et humaine possible. Les mesures qu'ils mettent en place pour lutter contre le changement climatique ne doivent pas porter atteinte, de manière directe ou indirecte, aux droits humains. Par exemple, les zones de conservation et les projets d'énergies renouvelables ne doivent pas être créés sur les terres de populations autochtones sans qu'elles aient été préalablement consultées et qu'elles aient donné leur consentement.

Dans toutes leurs mesures, les États doivent respecter le droit à l'information et à la participation de toutes les personnes touchées, ainsi que leur droit d'accéder à des voies de recours efficaces en cas d'atteintes aux droits fondamentaux.

Pourtant, les engagements actuels des gouvernements en vue de freiner le changement climatique sont totalement inadaptés, car ils se traduisent d'ici à 2100 par une hausse catastrophique des températures moyennes mondiales de 3°C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle. Dans des pays comme la France, les Pays-Bas et la Suisse, des personnes poursuivent leurs gouvernements en justice en raison de leur incapacité à mettre en place des objectifs et des mesures d'atténuation satisfaisants.

Les entreprises ont également la responsabilité de respecter les droits humains. Pour honorer cette responsabilité, elles doivent évaluer les possibles conséquences de leurs activités pour les droits humains et mettre en place des mesures pour empêcher les conséquences néfastes. Elles doivent rendre publics les résultats de ces évaluations et les mesures qu'elles prennent. Les entreprises doivent également prendre des mesures pour remédier aux atteintes aux droits humains qu'elles causent ou auxquelles elles contribuent, elles-mêmes ou en collaboration avec d'autres acteurs. Ces responsabilités concernent également les atteintes aux droits humains provoquées par le changement climatique.

Les sociétés, et particulièrement les entreprises d'énergies fossiles, doivent également mettre immédiatement en place des mesures pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre, notamment en se tournant vers des projets d'énergies renouvelables, et rendre publiques les informations pertinentes quant à leurs émissions et les mesures mises en oeuvre pour les limiter. Ces mesures doivent s'appliquer à toutes les principales filiales, sociétés associées et entités de leur chaîne logistique.

Les entreprises d'énergies fossiles (c'est-à-dire tous les combustibles riches en carbone comme notamment le pétrole ou le charbon) ont longtemps été, et sont toujours, parmi les principaux

responsables du changement climatique. Les recherches montrent que 100 entreprises de production de combustibles fossiles seulement sont responsables de 71 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre depuis 1988.

De plus en plus d'éléments tendent à prouver que les principales entreprises d'énergies fossiles sont depuis des dizaines d'années au fait des effets néfastes de la combustion de carburants fossiles et qu'elles ont essayé de dissimuler ces informations et d'empêcher les mesures destinées à lutter contre le changement climatique.

Pourquoi devons-nous limiter le changement climatique ?

Car nous méritons toutes et tous une protection égale. Nous sommes nés avec des droits humains fondamentaux et pourtant, ces droits sont gravement menacés par le changement climatique. Bien que le changement climatique menace toutes les vies humaines d'une manière ou d'une autre, les personnes victimes de discrimination sont celles qui sont les plus susceptibles d'être touchées. Nous méritons toutes et tous de manière égale une protection contre cette menace universelle.

Car nous n'avons rien à perdre en agissant et tout à y gagner. Lutter contre le changement climatique nous offre une occasion de donner la priorité au bien-être des personnes en garantissant leur droit à un environnement sain. C'est également une occasion de renforcer les droits humains, par exemple en donnant accès à de plus nombreuses personnes à des sources d'énergie plus propres et moins chères et en créant de l'emploi dans de nouveaux secteurs.

Car nous avons les connaissances, les moyens et la capacité nécessaires pour empêcher le changement climatique. De nombreuses personnes travaillent d'ores et déjà sur des solutions créatives, inspirantes et innovantes pour lutter contre le changement climatique. Partout dans le monde, tant des citoyens que des entreprises ou des villes travaillent activement sur des politiques, des campagnes ou des solutions qui protégeront les habitants de cette planète. Des populations autochtones et des minorités vivent depuis des centaines d'années de manière durable en harmonie avec leur environnement. Nous pouvons apprendre de ces personnes et, avec leur consentement, profiter de leur savoir-faire pour trouver une autre manière d'interagir avec notre planète.

Action à l'école

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone liée à cette thématique et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur www.amnesty.be/inscriptions ou envoyez un message à jeunes@amnesty.be